

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 02/02/2018

Présents à la séance : 12
Date d'affichage : 12/02/2018

Présents : MM BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, PUTIN Dominique, JOUFFROY Brigitte, BEAUDART Clémence, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, BARBIER Jean-Claude, COMTE Elodie, CLEMENT Colette, POLY Bernard

Absents excusés : BEAUDART Clémence a donné procuration à COLONOZET Nathalie.
PIDOUX Valérie a donné procuration à BRETIN Christian.

Absent non excusé : LAURENT Daniel.

Secrétaire : Mr PUTIN Dominique.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Délibération avenant pour l'eau potable concernant le chantier « Cap à l'Ouest » : le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité des membres présents.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 février 2018 :

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

2/ Délibération convention réalisation suivi agronomique épandage des boues station d'épuration du 1/1/2017 au 31/12/2019 :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Cette convention entre la Chambre d'Agriculture et la Commune de Cousance qui est actuellement en cours, doit être aussi délibérée au sein du Conseil Municipal. C'est l'objet donc de cette délibération. Elle couvre 3 campagnes pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2019, et elle s'applique au suivi agronomique des épandages de boues de la station d'épuration de Cousance.

Elle précise les points suivants :

- La collectivité est en charge de l'élimination et du traitement conforme des boues de la station de Cousance. Le choix retenu est celui du recyclage agricole qui doit être conforme à la réglementation.
- Ce recyclage s'inscrit dans le cadre réglementaire des articles du Code de l'Environnement fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles.
- Qu'une étude préalable à l'épandage a été établie en mai 2012.
- Que la Chambre d'Agriculture a pour mission de développer des services de conseils, d'animation, de formation auprès de la collectivité et du ou des agriculteurs concernés par l'épandage.

Conditions financières

Pour l'accomplissement des prestations la Commune est redevable annuellement (Indicativement le prix pour l'année 2017 était de 4 184,40 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Accepte à 13 voix pour et 1 voix contre la convention relative à la réalisation du suivi agronomique des épandages de boues d'épuration de la station de COUSANCE de la Chambre d'Agriculture du Jura. Elle est conclue pour les campagnes à suivre, soit du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3/ Délibération avenant à la convention mise à disposition du SITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de ses missions, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant son Service Informatique et Technologique de l'Information et de la Communication (SITIC) à disposition de ses membres que sont les collectivités.

- Pour les assister dans le cadre de la modernisation et de l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour de la gestion interne (intranet, mise en réseau des communes, système d'information géographique, etc...),
- Pour les assister aussi dans la communication avec d'autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation, échanges entre ordonnateur et comptable, systèmes d'informations territoriaux).

Par délibération en date du 27 janvier 2018, le SIEDEC a adopté :

- Un nouveau modèle de convention précisant les modalités de mise à disposition de son SITIC au profit de ses adhérents,
- Un modèle de délibération pour les collectivités qui souhaitent conclure avec le SIEDEC une mise à disposition de son SITIC,
- Un modèle d'avenant permettant aux collectivités adhérentes de bénéficier de cette nouvelle convention,
- La tarification 2018 des différents services du SITIC.

Pour notre commune de Cousance, notre tarification pour 2018 sera de 3 132 €. *Indicativement elle était de 3 072 € en 2017.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4/ Délibération création de postes pour agents techniques et suppression des anciens grades :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la promotion interne, des agents des collectivités rattachés au Centre de Gestion du Jura, 3 de nos agents sont en capacité de pouvoir bénéficier de cette évolution:

- Josette COTTIER,
- Marc Antoine GAGLIARDI,
- Jérôme DELIN.

La Commission Administrative Paritaire du CDG 39 a validé les évolutions des 3 agents concernés, sur les critères suivants :

- Critère de l'ancienneté et de l'appréciation par le Maire pour Josette COTTIER et Marc-Antoine GAGLIARDI, sans limitation par un quota.
- Critère de l'ancienneté et de l'appréciation par le Maire pour Jérôme DELIN, mais soumis à un quota : 21 candidats, 5 retenus.

Traduction des évolutions

Josette COTTIER

Actuellement Adjoint technique Principal 2^{ème} Classe – 8^{ème} échelon
Deviend Agent de maîtrise – 7^{ème} échelon

Marc-Antoine GAGLIARDI

Actuellement Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe – 4^{ème} échelon
Deviend Agent de Maîtrise – 3^{ème} échelon

Jérôme DELIN

Actuellement Adjoint Technique Principal 1^{er} classe – 4^{ème} échelon
Deviend Technicien Territorial – 6^{ème} échelon

Le Conseil Municipal adopte à 13 voix pour, à 0 voix contre et 1 abstention les évolutions de grades ci-dessus et supprime les anciens grades.

5/ Délibération pour bail commercial 29 Rue de Bresse à la SARL DEFI CONCEPT :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

La SARL DEFI CONCEPT souhaitait s'implanter sur la zone industrielle et artisanale de Milleure près de l'A39.

Les lenteurs administratives pour s'implanter à Milleure l'ont conduite sur prescription de Bresse Initiative mais aussi de la Commune de Varennes Saint Sauveur à solliciter une implantation à Cousance.

Après avoir visité le local 29 Rue de Bresse, les dirigeants affirment que celui-ci leur convient parfaitement en terme d'emplacement, de superficie, d'accessibilité et de proximité du Circuit de Bresse notamment.

Ils souhaitent en prendre possession à compter du 1^{er} juillet 2018 pour un loyer mensuel de 550 € hors charges dans le cadre d'un bail commercial.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 abstention qu'un bail dérogatoire de 24 mois soit établi avec la SARL DEFI CONCEPT (N° SIRET : 42477076600048) pour le local situé 29 Rue de Bresse à Cousance à compter du 1^{er} juillet 2018 pour un loyer de 550 € hors charges et qui se renouvellera par un bail commercial. Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6/ Vote du compte administratif et de gestion 2017 budget M14 et M49

Madame COLONZET Nathalie, 1^{ère} Adjointe présente le dossier.

BUDGET COMMUNAL – M14 **RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes	942 595,74 €
Dépenses	690 377,51 €
Résultats de l'exercice 2017 : Excédent	252 218,23 €
Excédents antérieurs reportés :	0 €
Résultats 2017 : Excédent	252 218,23 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes	810 225,30 €
Dépenses	783 511,15 €
Résultats de l'exercice 2017 : Excédent	26 714,15 €
Déficits antérieurs reportés :	- 67 656,30 €
Résultats 2017 : Déficit	- 40 942,15 €

SECTIONS CUMULEES

Fonctionnement	252 218,23 €
Investissement	- 40 942,15 €
Résultats de l'exercice 2017 : Excédent	+ 211 276,08 €

Le Maire Christian BRETIN, auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, le doyen du Conseil Municipal Mr BARBIER Jean-Claude est nommé Président de séance pour le vote du Compte Administratif de la Commune.

Le conseil municipal à 8 voix pour et 4 abstentions, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2017 commune M14.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 **RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes	262 160,03 €
Dépenses	224 367,54 €
Résultats de l'exercice 2017 : Excédent	37 792,49 €
Excédent antérieurs reportés :	0 €
Résultats de l'exercice 2017 : Excédent	37 792,49 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes	245 184,85 €
Dépenses	57 923,89 €
Résultats de l'exercice 2016 : Excédent	187 260,96 €
Excédents antérieurs reportés	29 772,25 €
Résultats Cumulés 2017 : Excédent	217 033,21 €

SECTIONS CUMULEES

Fonctionnement	37 792,49 €
Investissement	217 033,21 €
Résultats de l'exercice 2017 : Excédent	254 825,70 €

Le Maire Christian BRETIN auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, le doyen du Conseil Municipal Mr BARBIER Jean-Claude est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention le compte administratif et le compte de gestion 2017 eau et assainissement M49.

7/ Examen et vote des 3 taxes 2018 :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire présente aux élus le niveau des taxes actuelles et ses préconisations pour l'exercice 2018.

Elles s'établissent comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9,74 %
- ✓ Taxe foncière : 16,69 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 36,52 %

TAXES	TAUX COUSANCE	D'IMPOSITION TAUX STRATE *
HABITATION	9,74 %	12,00 %
FONCIERE BATIE	16,69 %	15,69 %
FONCIERE NON BATIES	36,52 %	45,28 %

*** Communes de taille identique au niveau national**

- Le taux de notre taxe d'habitation est attractif voire offensif et constitue un élément harpon vis-à-vis des nouveaux habitants (rappel 40 % des Cousançois sont locataires). De plus, la taxe d'habitation disparaîtra à court et moyen terme mais sera compensée pour les collectivités. Il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'agir au niveau de la collectivité sur cette taxe.
- Le pacte fiscal réduit de 30 % les revenus fonciers des entreprises LACROIX et COURVIL qui sont présentes sur les ZI et ZA intercommunales Grusillonne et Bretellières, soit une perte moyenne de 22 000 € chaque année.
- Une baisse des taxes serait aujourd'hui en contradiction sur le plan financier économique au regard du volume des investissements que nous allons réaliser.
- Globalement le produit de nos 3 taxes est sensiblement proche des revenus moyens des 3 taxes pour les communes similaires à la nôtre au niveau national.
- Enfin, selon nos observations et nos échanges vers les communes de notre environnement, la baisse des taxes n'est quasiment pas envisagée. Certaines vont même délibérer en faveur d'une augmentation.

Pour cet ensemble de raisons Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2018.

Le Conseil Municipal vote a 12 voix pour et 2 abstentions le maintien du taux des 3 taxes.

8/ Délibération pour déterminer le tarif du mètre cube d'eau au profit des habitants de Cousance et de la Commune de Cuisia :

Madame COLONAZET Nathalie, 1^{ère} Adjointe présente le dossier.

Le Conseil Municipal vote a 12 voix pour et 2 abstentions de modifier le tarif du mètre cube d'eau à compter du 1^{er} juillet 2018 comme suit :

- Tarifs abonnés de Cousance : 1,20 €,
- Tarifs commune de Cuisia : 1,60 €.

9/ Examen et vote du budget primitif 2018 M14 et M49 - PRESENTATION PAR NATHALIE COLONAZET, 1ERE ADJOINTE :

Madame COLONAZET Nathalie, 1^{ère} Adjointe présente le dossier.

BUDGET COMMUNAL (M14) 2018 :

Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général	297 637,00 €
Charges de personnel	244 224,00 €
Atténuations de produits	0,00 €
Virement à la section d'investissement	430 000,00 €
Autres charges de gestion courante	110 912,00 €
Charges financières	7 305,00 €
Charges exceptionnelles	788,00 €
Opérations d'ordre entre section	953,00 €
Total dépenses fonctionnement	1 091 819,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Produits des services	71 691,92 €
Impôts et taxes	550 821,00 €
Dotations et participations	170 242,00 €
Autres produits gestion courante	86 000,00 €
Produits exceptionnels	1 788,00 €
Résultat 2017 reporté	211 276,08 €
Total recettes fonctionnement	1 091 819,00 €

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles	8 756,00 €
Subventions d'équipements versées	151 200,00 €
Immobilisations corporelles	1 538 393,85 €
Immobilisations en cours	333 000,00 €
Remboursement d'emprunt	101 000,00 €
Résultat 2017 reporté	40 942,15 €
Total dépenses investissement	2 173 292,00 €

Recettes d'investissement :

Subventions d'investissement	37 156,04 €
Opérations d'ordre en sections	953,00 €
Emprunts et dettes	1 600 000 €
Dotations fonds divers réserves	63 440,81 €
Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €
Excédent de fonctionnement	40 942,15 €
Virement de la section de fonctionnement	430 000 €
Total recettes investissement	2 173 292,00 €

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 4 voix contre adopte le budget primitif communal 2018.

BUDGET EAU (M49) 2018 :

Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général	56 299,60 €
Charges de personnel	26 000,00 €
Atténuations de produits	30 000,00 €
Charges financières	2 500,00 €
Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	50 361,40 €
Autres charges de gestion courante	4 712,00 €
Charges exceptionnelles	150,00 €
Total dépenses fonctionnement	200 023,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Ventes produits	159 800,51 €
Opérations d'ordre entre sections	2 430,00 €
Résultat 2017 reporté	37 792,49 €
Total recettes fonctionnement	200 023,00 €

Dépenses d'investissement :

Immobilisations corporelles	748 362,00 €
Emprunts et dettes assimilées	14 033,00 €
Opérations d'ordre entre sections	2 430,00 €
Total dépenses investissement	764 825,00 €

Recettes d'investissement :

Solde 2017 reporté	217 033,21 €
Virement section exploitation	30 000,00 €
Opérations d'ordre en sections	50 361,40 €
Subventions d'investissement	2 430,39 €
Emprunts et dettes assimilés	465 000,00 €
Total recettes investissement	764 825,00 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, adopte le budget primitif eau et assainissement 2018.

A l'issue du vote Le Maire rappelle les orientations budgétaires pour 2018 de notre commune en matière de gestion de budget :

- 1/ Réduire nos dépenses de fonctionnement de 50 000 € minimum. Objectif : 640 000 €.
- 2/ Maintenir les recettes de fonctionnement au niveau constaté en 2017 soit 940 000 €.
- 3/ Viser l'obtention d'une Capacité d'Autofinancement Brut (CAF) de 300 000 €.
- 4/ Revoir le prix du m³ d'eau vis-à-vis des Cousançois et de la commune de Cuisia.
- 5/ Autofinancer nos investissements lourds et structurants à hauteur de 450 000 € minimum (pour info 561 442 € en 2017).
- 6/ Avoir recours à l'emprunt pour les investissements à long terme.

10/ Délibération pour le choix de l'établissement bancaire retenu concernant l'instruction des financements Moyen Terme et Court Terme non amortissables, et relatifs aux budgets M14 et M49 :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente à travers à tableau qu'il a élaboré une synthèse des projets cousançois sur le plan financier.

Ce tableau permet de mettre en lumière le niveau conséquent des subventions que la commune perçoit, et il exprime aussi les besoins en matière de financements Moyen et Court Terme.

Nature du chantier	Budget financement moyen terme après subventions	1 Subventions	2 TVA	Total 1 et 2 financement
Cap à l'Ouest	222 000 €	415 000 €	127 460 €	542 460 €
SIDEC	333 000 €	227 753 € TTC Subvention affectée au SIDEC	/	/
Eau Potable Cap à l'Ouest	92 000 €	138 000 €	46 000 €	184 000 €
En Lune	225 000 €	75 000 €	60 000 €	135 000 €
Réfection eau VERDI	59 000 €	88 000 €	29 400 €	117 400 €
Fonds de concours Cap à l'Ouest	92 000 €	/	/	/
Maison des Frères	74 500 €	15 500 €	/	15 500 €
TOTAL Emprunt	1 097 500 € MT → 1 000 000 € Dont 850 KE M14 Dont 150 KE M49	731 500 €	262 860 €	994 360 € CT → 800 000 € Dont 500 KE M14 Dont 300 KE M49
La Venelle	25 000 €	/	5 000 €	5 000 €
Parvis Grenette	18 700 €	6 300 €	5 000 €	11 300 €
Réfection église	20 000 €		4 000 €	4 000 €
Vidéoprotection	46 000 €	15 000 €	12 200 €	27 200 €
Fonds de concours MAM	54 000 €	/	/	/
TOTAL AUTOFINANCEMENT	163 700 € + 97 500 € + 194 360 € 455 560 €	21 300 €	26 200 €	211 200 €

Le tableau ci-après présente pour les communes jurassiennes de démographie proche de Cousance le niveau d'encours de dettes Moyens Termes qu'elles détiennent.

Ont été rajoutées les 2 communes de Saône et Loire proches de Cousance que sont Varennes Saint Sauveur et Cuiseaux.

Encours des dettes MT des communes du Jura dont la population est proche de Cousance

Communes	Population	Dettes au 31/12/2016 en milliers d'€
Foncine le Haut	1 037	2 889 €
Choisey	1 066	1 630 €
Beaufort	1 098	680 €
Arinthod	1 128	2 844 €
Dampierre	1 153	731 €
Mouchard	1 171	696 €
Fraisans	1 242	1 198 €
Mont sous Vaudrey	1 245	1 063 €
Cousance	1 289	0 €
Champvans	1 366	329 €
Bletterans	1 430	1 299 €
Orgelet	1 561	470 €
Bois d'Amont	1 672	2 513 €
Varenes Saint Sauveur	1 122	856 €
Cuiseaux	1 870	1 775 €

Approche auprès des banques :

Notre commune a sollicité trois établissements bancaires afin d'obtenir leurs conditions de financements : en terme de taux et de frais :

- Le Crédit Agricole de Franche-Comté,
- Le Crédit Mutuel,
- La Banque Populaire de Bourgogne / Franche-Comté,

à travers un courrier qui leur a été expédié, et pour un retour des conditions le mardi 10 avril.

Banque	Moyen terme M14 Durée 15 ans	Taux fixe	Trimestrialité	Frais de dossier	Moyen terme M49 Durée 20 ans	Taux	Trimestrialité	Frais de dossier
Crédit Agricole Franche-Comté	850 000 €	1,39 %	15 719,34 €	500 €	150 000 €	1,59 %	2 192,59 €	500 €
Crédit Mutuel	850 000 €	1,22 %	15 523,96 €	850 €	150 000 €	1,42 %	2 157,14 €	150 €
Banque Populaire	850 000 €	1,21 %	De 16 737,92 à 14 209,52 €	0 €	150 000 €	1,41 %	De 2 403,75 € à 1 881,61 €	0 €

Banque	Court terme M 14 Durée 24 mois	Taux	Échéance	Frais de dossier	Court terme M49 Durée 24 mois	Taux	Échéance	Frais de dossier
Crédit Agricole Franche-Comté	500 000 €	Variable Euribor 3 0,421 % (ce jour)	Intérêts payés chaque trimestre	500 €	300 000 €	Variable Euribor 3 0,421 % (ce jour)	Intérêts payés chaque trimestre	300 €
Crédit Mutuel	500 000 €	0,38 % fixe	Intérêts payés chaque trimestre	400 €	300 000 €	0,38 % fixe	Intérêts payés chaque trimestre	400 €
Banque Populaire	500 000 €	0,38 % fixe	Intérêts payés chaque trimestre	0 €	300 000 €	0,38 % fixe	Intérêts payés chaque trimestre	0 €

Analyse des offres

Les 3 établissements bancaires ont répondu à notre demande :

- Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Banque Populaire.

Constat :

- Les taux sont très bas et particulièrement offensifs. Les 3 établissements ayant répondu souhaitent financer notre commune au regard de ses excellentes structures financières.

- Les conditions de taux proposées par la Banque Populaire et le Crédit Mutuel offrent des taux plus bas que ceux proposés par le Crédit Agricole, sur les financements Moyen Terme, et sont très proches les uns des autres (1,22 % / 1,21 % pour 15 ans) (1,42 % / 1,41 % pour 20 ans).

Concernant les Courts Termes le Crédit Agricole propose un taux variable dont la référence est l'EURIBOR 3 qui aujourd'hui est dans une tendance très légèrement haussière.

Actuellement 0,421 %.

Le Crédit Mutuel et la Banque Populaire offrent un taux fixe particulièrement bas 0,38 %.

Analyse financière coût total du crédit

Prêt Moyen Terme

Crédit Agricole : coût total du crédit des 2 prêts : 850 000 € / 15 ans et 150 000 € / 20 ans : 119 567,60 €.

Crédit Mutuel : coût total du crédit des 2 prêts : 850 000 € / 15 ans et 150 000 € / 20 ans : 105 008,96 €.

Banque Populaire : coût total du crédit des 2 prêts : 850 000 € / 15 ans et 150 000 € / 20 ans : 99 837,50 €

Soit un écart de 5 171,46 € au profit de la Banque Populaire comparativement au Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré

Décide à 13 voix pour et 1 abstention de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE FRANCHE-COMTE les financements Courts et Moyens Termes.

Autorise Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11/ Délibération pour subvention amendes de police tranche 2 « Cap à l'Ouest » :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

Les travaux « Cap à l'Ouest » relatifs à la tranche 2 sont éligibles à l'aide départementale « Amendes de Police » car cette tranche comporte de la voirie et des parkings. L'assiette éligible est de 30 000 €. Le taux est de 25 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre des « Amendes de Police » pour la tranche 2 du projet « Cap à l'Ouest » pour un montant de 637 307 € HT.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

12/ Délibération avenant pour l'eau potable concernant le chantier « Cap à l'Ouest » tranche 2 :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

Le chantier « Cap à l'Ouest » intègre des travaux portant sur l'eau potable, l'eau pluviale et l'assainissement.

Les travaux relatifs à l'assainissement (eaux usées) et aux eaux pluviales concomitantes à l'assainissement relèvent de la compétence intercommunale « Porte du Jura » pour un marché de 370 532,97 € HT (Cf : *compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2018*).

Les travaux relatifs à l'eau potable et aux eaux pluviales des parkings relèvent de la compétence communale pour un marché de 206 958,51 € HT.

Le marché assainissement intègre des canalisations nouvelles dont la longueur totale débute au droit de la maison d'habitation de Mr Marcel JOUVENCEAU Grande Rue pour se terminer Route de Louhans en face des logements collectifs OPH et quasiment au droit de l'habitation de Mr Jacques TESSIER.

Il nous a semblé particulièrement pertinent et opportun d'adjoindre à cette tranchée de 230 mètres débutant au droit du restaurant de la Gare jusqu'à la maison TESSIER une canalisation d'eau potable neuve.

La présence d'un réseau neuf d'assainissement séparatif avec une canalisation d'eau neuve constitueront une opportunité pour le projet « Maison pour Tous » qui va se mettre en œuvre tout prochainement à proximité donc de ces nouveaux réseaux neufs et qui demain seront conformes.

Le Conseil Municipal,

Accepte à 13 voix pour et 1 abstention l'avenant n° 1 de l'aménagement « Cap à l'Ouest » tranche 2 lot 2 concernant les canalisations.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

13/ Délibération subvention Conseil Départemental du Jura et Agence de l'Eau tranche 2 « Cap à l'Ouest » :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

Le renouvellement des réseaux d'eau potable Rue de la Gare et Grande Rue peuvent bénéficier d'une aide financière au titre du nouveau dispositif de Dotation de Solidarité des Territoires (DST).

Ces travaux pourront aussi bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau.

Les 2 aides sont distinctes mais toutefois le Conseil Départemental joue le rôle de « guichet unique » vis-à-vis des 2 collectivités et transmet ainsi la demande après instruction à son niveau auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents demande une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'eau potable (lot n°2) de la tranche 2 du projet « Cap à l'Ouest » d'un montant total de 230 079,81 € HT.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

14/ Délibération pour un fonds de concours au profit de Porte du Jura concernant les travaux d'assainissement « Cap à l'Ouest » :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre Communauté de Communes « Porte du Jura » assure la Compétence Assainissement.

Celle-ci intègre les eaux usées et les eaux pluviales liées aux eaux usées.

Le projet « Cap à l'Ouest » représente pour la collectivité « Porte du Jura » un budget de 370 532,97 € HT et qui se décompose de la façon suivante :

- Installation de chantier : 15 591,49 €
- Eaux usées : 305 821,48 €
- Eaux pluviales liées aux eaux usées : 49 120,00 €

La compétence assainissement aujourd'hui assurée par « Porte du Jura » prend en charge ces travaux sous l'angle de la maîtrise d'ouvrage et aussi du budget.

Cette nouvelle approche constitue, il convient de le signaler une opportunité pour notre commune car elle allège notoirement notre budget « Cap à l'Ouest ».

« Porte du Jura » prend donc en charge ce dossier en terme de pilotage technique et financier mais aussi instruit les demandes d'aides auxquelles il peut prétendre tant au niveau du Conseil Départemental que de l'Agence de l'Eau.

« Porte du Jura » a défini vers les communes concernées par des travaux d'assainissement en 2018 une participation financière de ces dernières à hauteur de 50 % du budget à affecter après les aides financières.

Cette aide se traduit à travers un fonds de concours.

Pour information, les communes concernées cette année par ce dispositif Fonds de Concours sont Maynal, Cousance et Véria.

Accepté à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de verser à la Communauté de Communes « Porte du Jura » un fonds de concours pour participer aux travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du projet « Cap à l'Ouest » comme suit :

- Assainissement : 67 002,59 €
- Eaux pluviales : 24 560,00 €

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

15/ Délibération pour une demande de DETR concernant la tranche supplémentaire des travaux « En Lune » :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

En 2018, nous souhaitons finaliser les travaux sur cette vaste zone de Loisirs et qui ont débuté il y a 2 ans maintenant :

2016

- Réfection d'un court de tennis,

2017

- Sécurisation de la zone avec des barrières qui ferment l'espace de loisirs,
- Création d'un parking avec barrière automatique,
- Sécurisation de la RD 2.

2018

Finalisation du chantier tel qu'il était initialement prévu par Pierre-André DOMON :

- Structure de jeux pour les adolescents,
- Amélioration et adaptation des jeux vis-à-vis des enfants,
- Création d'une boucle sportive valorisant l'espace ainsi que la rivière la Gizia,
- Valorisation du ripisylve de la Gizia,
- Toilettage du skatepark,
- Création d'une zone barbecue avec tables,
- Eclairage de la zone en basse tension,
- Renforcement du caractère ludique de la zone avec des plantations, des bancs et des panneaux d'accueil,
- Réengazonnement total de la zone.

Extrait du dossier demande de DETR portant précisément sur la notice explicative du projet et le plan de financement prévisionnel :

NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET

(objet de l'opération, objectifs poursuivis, durée)

Notre commune dispose d'une vaste zone de loisirs très prisée par les Cousançois, mais qui au fil des années s'est considérablement dégradée.

Redonner de la vie et de l'agrément à ce territoire qui avait perdu de l'attractivité a constitué une de nos priorités.

Aussi nous avons confié à un architecte paysagiste spécialisé des aires de loisirs (la SARL Pierre-André DOMON) la mission de définir les travaux de réhabilitation qu'il convenait de mettre en oeuvre afin de valoriser cet espace tel qu'il le mérite. Ces travaux ont débuté en 2016 par la réfection d'un court de tennis, puis ils se sont poursuivis en 2017 par la sécurisation complète de la zone et la création d'un vaste parking tout en améliorant la Route Départementale sur le plan circulaire.

Cette année nous souhaitons finaliser les travaux tel qu'ils ont été définis dans le cadre de l'étude initiale.

Nous aurons ainsi valorisé ce bel espace patrimonial et de loisirs.

(Pièces jointes : quelques images et écrits extraits de notre revue « Cousance Mag »)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande

Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR	300 000,00 €	120 000,00 €	40,00%
FSIPL		€	%
Autre subvention État (à préciser)		€	%
Fonds européens		€	%
Conseil départemental		€	%
Conseil régional		€	%
Autres financeurs publics (à préciser)		€	%
Sous-total		0,00 €	
Autofinancement		180 000,00 €	
Coût HT PRÉVISIONNEL		0,00 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents demande une subvention DETR auprès de la Préfecture du Jura pour les travaux de la zone de loisirs « En Lune » d'un montant total de 300 000 € HT.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

16/ Délibération pour le choix du maître d'œuvre concernant la réfection de la Maison des Frères et validation des devis correspondants :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

Préalable

Le projet de réfection de la Maison des Frères a été soumis à 2 architectes :

- Atelier 71 société d'architecture Christophe Brisé architecte DPLG siège DOMMARTIN LES CUISEAUX,
- EURL atelier d'architecture Sandrine Tissot architecte DPLG siège CHAMPAGNOLE.

Les projets restitués sur le plan technique, architectural et financier font apparaître les éléments suivants :

Budget

- Atelier 71 : 62 650 € HT taux de rémunération 10 %
- Sandrine Tissot : 100 000 € HT taux de rémunération 9 %

Synthèse des choix

- Pour les 2 propositions, la superficie de la grande salle évolue de 77 m² à quasiment 100 m².
- La proposition Atelier 71 incorpore la mise aux normes des toilettes au profit des 2 salles de la Maison des Frères, alors que Sandrine Tissot prévoit des toilettes spécifiques pour la grande salle.
- Atelier 71 propose un hall d'accueil couplé à un système de penderies vestiaires, Sandrine Tissot ne prévoit pas de hall d'accueil et de vestiaires.
- Atelier 71 propose une entrée commune aux 2 salles alors que Sandrine Tissot préconise l'entrée principale de la grande salle par le jardin avec mise en place d'un dispositif PMR, tout en prévoyant une entrée supplémentaire mais par l'espace cuisine.
- L'espace cuisine chez Atelier 71 est significativement plus important que l'espace cuisine chez Sandrine Tissot (+ 30 %).
- La proposition Atelier 71 est déjà très complète parfaitement métrée, intègre le mode de chauffage et l'isolation, désigne les éléments structurants de la cuisine et prend mieux en compte nos besoins et notre budget comparativement à l'offre Sandrine Tissot.

La commission travaux réunie en date du 8 mars 2018 a donné sa préférence en faveur d'Atelier 71.

Rappel aspect complémentaire

- Ce dossier bénéficie d'un accord pour une aide DETR.
- L'aménagement de la cuisine nécessite d'investir dans des éléments adaptés et neufs certains existants sont obsolètes et plus aux normes.
- Nous avons fait appel à 2 professionnels qualifiés pour étudier l'aménagement de la cuisine :
 - Bourgogne Bresse Franche-Comté
 - Thirode.

Ce dernier offre une meilleure prestation sur la plupart des critères :

Le prix, les références, la renommée et le sérieux.

De plus il permet de conserver et d'aménager certaines structures déjà existantes : la hotte, la gazinière.

Pour le prix il se situe à 17 660,84 € HT.

Bourgogne Bresse Franche Comté avoisinait 30 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte Atelier 71 de DOMMARTIN LES CUISEAUX (71) comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la salle des frères sur un taux de rémunération de 10 %.

Accepte le devis de la société Thirode pour l'aménagement de la cuisine d'un montant de 17 660,84 € HT.

17/ Délibération pour retenir le maître d'œuvre concernant la mise en place d'un dispositif de vidéosécurité sur notre commune :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente le dossier.

Sur recommandation de la Gendarmerie, nous souhaitons nous appuyer sur une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un dispositif de vidéosécurité sur notre commune de Cousance.

Dans le but de réaliser un outil efficace le cabinet LB Conseils propose d'accompagner notre commune pour les missions suivantes :

- Réaliser l'étude technique des emplacements et des sites à équiper,
- Etablir précisément l'architecture d'un réseau de transmission (fibre optique, radio, cuivre)
- Etablir précisément la quantification, le coût ainsi que le phasage du projet,
- Présenter les différents scénarios techniques et financiers aux différents acteurs du projet,
- Réaliser et soumettre la modification du dossier d'autorisation à la Commission Départementale de vidéoprotection,
- Réaliser le dossier de demande de subvention,
- Réaliser le dossier de consultation des entreprises avec les documents annexes,
- Assister la commune pour analyser les offres, réaliser le rapport d'analyse et participer aux commissions d'appels d'offres,
- Organiser, suivre les travaux à raison d'une demi-journée par semaine,
- Assister notre commune à la réception des travaux.

Le cabinet LB Conseils est connu et reconnu pour son professionnalisme et ses compétences.

Il bénéficie d'une excellente image auprès de la Gendarmerie et aussi du Gendarme Référént pour le département du Jura : Mr MALAIZE.

Mr Laurent BOITEUX, ingénieur auprès de LB Conseils propose le forfait d'accompagnement à 550 € HT par jour et par homme, pour un coût total de la prestation de 7 150 €.

Description des honoraires

- Identification et définition des besoins : 2 jours / homme
- Réalisation de l'étude technique et financière détaillée : 2 jours / homme
- Appui pour la création du dossier préfectoral : 1 jour / homme
- Appui pour la constitution des demandes de subvention : 1 jour / homme
- Réalisation du cahier des charges et des documents annexes et connexes nécessaires à la réalisation du dossier de consultation des entreprises : 2 jours / homme
- Analyse des offres commission d'appel d'offres : 1 jour / homme
- Lors de la phase de réalisation des travaux : 4 jours / homme ou 8 demie journée

Le Conseil Municipal à 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions accepte le cabinet LB Conseils concernant la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéosécurité pour un montant de 7 150 € HT.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

18/ Divers et dernières minutes :

- Economies d'énergie : la coupure de l'éclairage public la nuit a été évoquée. Ce sujet sera débattu ultérieurement mais les différents avis restent très partagés.
- Des toilettes sont prévues pour l'aire de loisirs « En Lune ».
- L'emplacement d'une poubelle fixe vers le nouveau parking des écoles maternelles n'est guère adapté et celle-ci sera déplacée.

Séance levée à 23 h 57
Le Maire - Christian BRETIN

